

COMMUNIQUE DE PRESSE COMMUN

Rencontre entre le Conseil d'Etat et le Conseil communal du Locle

Le Conseil communal du Locle a reçu récemment le Conseil d'Etat de la République et Canton de Neuchâtel pour leur traditionnelle rencontre annuelle. L'ordre du jour a permis de passer en revue un certain nombre de dossiers d'actualité, d'échanger des informations et d'examiner l'éventualité de mesures à prendre.

Centre interrégional des Montagnes neuchâteloises pour la scolarité obligatoire

La ville du Locle est ouverte à étudier la création d'un tel centre et d'avoir à ce sujet une réflexion commune avec La Chaux-de-Fonds, mais souhaite d'abord mettre en place sa nouvelle structure organisationnelle en collaboration avec les communes du district.

Politique culturelle et sportive – 3^e désenchevêtrement des tâches entre Etat et communes

Les deux exécutifs sont favorables à mener une réflexion commune entre villes et canton pour définir les missions de chacun en matière de politique tant culturelle que sportive, tout comme ils sont ouverts à l'étude d'un 3^e désenchevêtrement.

Formation technique et locaux

Le Conseil communal du Locle est satisfait que le Centre international de formation continue en horlogerie AMS puisse s'installer dans le bâtiment Hôtel-de-Ville 3, restant ainsi dans les Montagnes neuchâteloises et il apprécie la participation de l'Etat à la réfection de ces locaux.

Il est plus inquiet de l'avenir du bâtiment abritant la HE Arc Ingénierie après le transfert de cette école à Neuchâtel et souhaite que l'Etat ne néglige pas l'assainissement de ce bâtiment afin de pouvoir y accueillir d'autres formations techniques.

Mobilité et H2O

Des aménagements se mettent en place à l'entrée Est de la ville (rond-point du bas du Crêt, feux) et il est souhaitable qu'une voie rapide pour les bus soit également aménagée côté ouest. Les analyses se poursuivent.

Pour complément d'information:

Monica Engheben, chancelière d'Etat, tél. 032 889 40 05

Neuchâtel, le 12 novembre 2009